



Compteur divisionnaire installé sans accès

Par **Pascal du Nord**, le **20/12/2012** à **07:25**

Bonjour

Nous sommes en location avec un bail commercial dans un bâtiment qui comporte 4 locaux avec des surfaces différentes ainsi que la maison du propriétaire qui se trouve juste derrière le bâtiment, tous reliés au même compteur EDF. Dans ce bail est prévu une provision de charges de 20 euros correspondant à notre petite surface pour EDF et eau. Nous possédons des bureaux mais les autres locataires possèdent de grosses machines dans leurs entrepôts sans compter le propriétaire qui est toujours en travaux et utilise l'électricité à tout va. Notre bailleur s'est rendu compte que sa consommation EDF était énorme et a donc décidé de poser des compteurs divisionnaires pour 4 locaux alors qu'avec sa maison, nous sommes 5. Ces compteurs ont été posés sans nous avertir, sans même en faire un relevé dans un local d'un autre locataire. Nous n'avons ni accès à ce compteur ni aux disjoncteurs. Cette installation n'a jamais été prévue sur le bail et il a l'intention de nous facturer chaque kWh et bien sûr nous ne pourrions récupérer la TVA étant donné que la facture EDF, c'est lui qui la recevra. Ma question est : est-ce légal tout cela ?

De plus nous ne pouvons vérifier si sur ce compteur divisionnaire, il y a bien que nous qui soyons raccordés parce qu'il l'a installé lui-même.

Merci pour vos lumières